



Règlement du 5^{ème} RALLYE HISTORIQUE du POITOU



A LIRE
LE REGLEMENT



Règlement du 5^{ème} RALLYE HISTORIQUE du POITOU



Article 1 - Organisation :

L'ASA Poitou – section Véhicules Historiques, l'écurie Chatellerault Poitou, la commune de de Chasseneuil du Poitou et l'Office Municipal des Sports de la commune, organisent les 7 et 8 octobre 2017 le 5^{ème} Rallye Historique du Poitou. Toute l'équipe d'organisation est heureuse de vous accueillir pour cette 5^{ème} édition qui vous fera découvrir au hasard des épreuves sportives, l'histoire, le patrimoine et la culture de notre région.

Cette épreuve de navigation se déroulera dans le département de la Vienne et sera tenu secret jusqu'au départ de chaque étape. Cette épreuve compte pour le trophée Bardhal 2017.

Comité d'Organisation :

Président : Philippe GEHEL tel 06 34 62 49 97 gehphilip@aol.com

Secrétaire : Xavier DENIS tel 06 62 26 42 78 xavier-asa@bbox.fr

Article 2 – Programme :

Parution du règlement : mardi 1^{er} août 2017

Cloture des engagements : Lundi 25 septembre 2017

Samedi 8 octobre

10h30/13h - **Acueil** des participants, vérifications techniques et administratives
(Salle de la Quintaine, commune de Chasseneuil du Poitou)

12h00 - Repas pris en commun
(Salle de la Quintaine)

13h30 - **Briefing concurrents**
(Salle de la Quintaine)

13h45 - **1^{ère} étape** 155 km env.
Chasseneuil – Curzay – Chasseneuil

19h00 - Arrivée salle de la Quintaine de Chasseneuil du Poitou
Repas pris en commun

21h00 - **2^{ème} étape** 55 km env.
Chasseneuil – Chasseneuil

22h45 - Arrivée salle de la Quintaine
traditionnelle tarte aux pommes

Dimanche 9 octobre

8h00 - **3^{ème} étape** 125 km env.
Chasseneuil – Lençloître – Chasseneuil

12h10 - Arrivée à Chasseneuil

13h00 - Repas pris en commun suivi de la remise des prix au cours du repas
(Salle de la Quintaine)



Règlement du 5^{ème} RALLYE HISTORIQUE du POITOU



Article 3 - Voitures admissibles :

1^{re} catégorie : les voitures dont la date de première mise en circulation se situe **avant fin 1987** (date portée sur le certificat d'immatriculation).

2^{me} catégorie : les répliques et les véhicules d'exception, **à partir du 1^{er} janvier 1988**, ayant obtenu la validation par l'organisateur (joindre une photo du véhicule à la demande d'engagement)

Ces véhicules devront être conformes à la législation routière (carte grise, contrôle technique, triangle, gilets et assurance du véhicule vous seront demandées au départ).

La présence d'un extincteur (1kg minimum) est conseillée.

Ceintures de Sécurité obligatoires (si le véhicule est muni d'origine des points d'ancrage correspondants)

Le nombre total de véhicules est limité à 60. L'enregistrement des engagements se fera selon l'ordre d'arrivée. La clôture des inscriptions interviendra lorsque le nombre de véhicules maxi sera atteint. Les équipages supplémentaires seront placés sur liste d'attente avec priorité aux véhicules historiques.

Article 4 – Equipements et accessoires autorisés :

Partant du principe qu'il ne faut pas interdire ce que l'on ne peut pas contrôler !

Tous les types d'odomètres, "Tripmaster". Exemple : électroniques ou mécaniques sont autorisés.

Tous les appareils de mesures et calculs de moyenne et/ou distances électroniques sont autorisés à bord des véhicules en course.

Article 5 – Equipages admissibles :

Tout équipage doit être composé d'un pilote détenteur d'un permis de conduire valide et d'un coéquipier.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à justifier leur décision. Les droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

Article 6 – Déroulement de l'épreuve :

Les départs se feront de minute en minute dans l'ordre croissant des numéros attribués par l'organisateur.

Au départ de chaque étape et dans la minute qui précède son départ, l'équipage recevra les documents nécessaires et son carnet de route.

Le parcours se divise en trois étapes.

Pour les concurrents de la catégorie Expert le découpage sera le suivant :

L'étape 1 comportera 2 sections pour 155 km environ de navigation, incluant un secteur à moyenne contrôlée en fléché-métré. Le reste pourra être donné sous forme de carte muette - fléché-métré - non métré – fléché allemand - fléché droit - fléché milles sources, etc...



Règlement du 5^{ème} RALLYE HISTORIQUE du POITOU



L'étape 2 comportera 1 section pour 55 km environ de navigation, incluant un secteur à moyenne contrôlée en fléché-métré. Le reste pourra être donné sous forme de carte muette - fléché-métré - non métré – fléché droit - etc...

L'étape 3 comportera 2 sections pour 125 km environ de navigation, incluant un secteur à moyenne contrôlée en fléché-métré. Le reste pourra être donné sous forme de carte muette - fléché-métré - non métré – fléché allemand - fléché droit - fléché milles sources etc...

Précision sur la cartographie :

Les étapes de navigation sur cartes muettes se feront à l'aide de tracés fournis sur papier ou sur calque à reporter sur des cartes IGN au 1/100 000, 1/50 000, 1/25 000 fournies par l'organisateur. Le papier calque n'est pas fourni par l'organisateur.

Pour les concurrents de la catégorie initiation :

Le découpage sera identique, les concurrents inscrits en catégorie initiation recevront un road book fléché métré ou non métré pour chaque section. Toutefois, pour les faire progresser, ils recevront sur de courtes distances une partie du support des experts.

En cas d'abandon :

Si un équipage interrompt le rallye le samedi pour quelque cause que ce soit, il pourra néanmoins être admis au départ le dimanche matin. En revanche, il ne pourra pas figurer dans le classement général. De plus, il a l'obligation de prévenir la direction de l'épreuve par tous les moyens dont il dispose.

Article 7 – Contrôle de passage :

En différents points du parcours les organisateurs disposeront sur le côté droit de la route des contrôles qui seront :

- **de passage (CP)** : panneaux portant des lettres ou des chiffres que l'équipage devra relever au stylo à bille sur son carnet de route dans l'ordre chronologique indiqué.
- **de passage humain (CP)** : l'équipage devra s'arrêter à hauteur de celui-ci pour faire viser son carnet de route. Ils seront précédés d'un **drapeau jaune**.
- **humain (CH)** : l'équipage devra s'arrêter à hauteur de celui-ci pour faire viser son carnet de route. Ils seront précédés d'un **panneau**.
- **CH de départ** : l'équipage reçoit son carnet de route et les documents nécessaires, il ne pourra partir qu'au signal du contrôleur.
- **CH d'arrivée** : l'équipage doit obligatoirement s'arrêter et remettre son carnet de route.

L'organisation se réserve le droit de poser des faux contrôles de passage (CP).

Le pointage en avance ne sera pas autorisé sur l'ensemble des contrôles horaires du rallye.



Règlement du 5^{ème} RALLYE HISTORIQUE du POITOU



Article 8 – Pénalités :

Moyenne contrôlée	10 points par seconde d'avance ou de retard
Secteur à moyenne contrôlée non effectué	1400 points
Dépassement de plus de 20% de la moyenne imposée	600 points (au delà de 50% exclusion du rallye)
Contrôle de passage manquant	300 points
Contrôle horaire	10 points par minute de retard
	60 points par minute d'avance
Contrôle horaire manquant	600 points
Arrivée à un contrôle horaire après le délai maximum autorisé	600 points
Passage d'un contrôle horaire à l'envers	600 points
Passage d'un contrôle de passage humain à l'envers	300 points
Perte du carnet de contrôle	1400 points
Ouverture de l'enveloppe de secours	1200 points

L'ordre des contrôles doit être respecté pour qu'un contrôle soit validé

Article 9 – Classements :

Un classement sera établi pour chaque catégorie de véhicules (C1 et C2), équipage féminin, écurie ou ASA et randonnée.

Sera déclaré vainqueur du Rallye le 1er de la catégorie 1. En cas d'ex æquo l'organisateur se réserve la possibilité d'utiliser la date de 1^{ère} immatriculation de la voiture, portée sur la carte grise, pour les départager.

L'ancienneté de la voiture (année de première mise en circulation) sera prise en compte, dans chaque catégorie. Un coefficient de pondération sera appliqué à la fin de l'épreuve par rapport au nombre total de pénalités.

Exemple pour 2 véhicules de la catégorie 1 :

Véhicule A (1968) : 460 (pénalités) x 1,68 (coefficient de pondération)= 772,80 donc 1er

Véhicule B (1987) : 420 (pénalités) x 1,87(coefficient de pondération)= 785,40 donc 2^{ème}

Tout concurrent qui changera de véhicule au cours du rallye pourra continuer à concourir mais ne sera pas classé.



Règlement du 5^{ème} RALLYE HISTORIQUE du POITOU



Article 10 – Remise des prix :

La remise des prix aura lieu le **Dimanche 8 Octobre 2017** à partir de **15h00** lors du repas de clôture à la salle de la Quintaine.

Classement Général Scratch

· Les trois premiers équipages recevront des récompenses.

Classement par Groupe

· Dans chaque groupe le 1er équipage non déjà récompensé par ailleurs recevra une récompense,

Classement Féminin

· Le premier équipage exclusivement féminin recevra une récompense.

Classement Initiation

· Les trois premiers équipages de la randonnée recevront une récompense.

Classement Ecurie

· Un trophée récompensera l'Ecurie (**minimum 3 voitures**) ayant réalisé la meilleure moyenne de ses engagés (**total des pénalités des équipages engagés/nombre d'équipages engagés**) à condition que le nombre d'écuries inscrites soit supérieure à 3.

L'organisateur se réserve le droit de distribuer des prix supplémentaires.

Article 11 – Publicité et droit à l'image :

La publicité est libre mais le concurrent ne pourra pas s'opposer à une publicité éventuelle de l'organisateur.

Du fait de leur participation, les concurrents acceptent sans réserve l'exploitation par les organisateurs de toutes reproductions, diffusions, ou photographies de leur véhicule prises au cours de la manifestation, à la condition que celles-ci se cantonnent à des fins promotionnelles et ne nuisent en aucune façon à leur image personnelle.

Article 12 – Code de la route :

Bien évidemment, nous ne saurions trop insister sur la nécessité absolue de respecter les riverains et le code de la route, n'oublions pas que nous sommes sur route ouverte, une petite pénalité vaut mieux qu'une amende, des dégâts où pire... . De notre attitude à tous, la pérennité de notre épreuve s'en verra confortée, d'autant que le succès populaire de nos manifestations n'est plus à démontrer.

Tout au long de l'épreuve, **nous vous rappelons l'obligation qui vous est faite du strict respect du code de la route**. Cette année une attention toute particulière sera apportée au respect absolu de la réglementation et tout particulièrement au respect de la vitesse maximum autorisée dans les traversées de zones habitées. L'organisateur se réserve la possibilité de pénaliser les avances excessives par rapport au temps estimé, applicable sur la totalité du parcours.



Règlement du 5^{ème} RALLYE HISTORIQUE du POITOU



Article 13 – Roues et pneumatiques :

Seuls les pneumatiques conformes à un usage routier sont admis.

Article 14 – Droits d'engagement :

Le montant des droits d'engagement est fixé à **210 Euros** pour un équipage de 2 personnes. Pour les membres de l'écurie Chatelleraut Poitou et de l'ASA Poitou le montant des droits d'engagement sera de 185 Euros.

Le chèque sera libellé ASA Poitou section VH, il doit être obligatoirement joint à la demande d'engagement pour que celle-ci soit prise en compte. Les chèques de réservation seront encaissés le 25 septembre 2017.

L'engagement comprend :

- Les cafés croissants d'accueil et les collations aux différentes pauses
- Les repas du samedi midi, du samedi soir et du dimanche midi pour deux personnes
- Les carnets de contrôles
- Les plaques de rallye et un jeu de numéros pour les portières
- Les documents (road-books, cartes routières ou photocopies couleurs)
- Un cadeau souvenir

Article 15 – Assurance :

Les organisateurs ont contracté une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation. Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

Les concurrents s'engagent à être titulaire d'une responsabilité civile vie privée.

Il est demandé aux concurrents de vérifier auprès de leur assurance que leur contrat couvre l'utilisation de leur véhicule dans le cadre d'un rallye cartographique et de navigation.

Un contrat dépannage assistance est vivement conseillé.

Article 16 – Forfait :

En cas de forfait, une somme de 70 euros restera acquise à l'A.S.A. Poitou VH pour dédommagement des frais engagés.



Règlement du 5^{ème} RALLYE HISTORIQUE du POITOU



DEMANDE D'ENGAGEMENT

5^{ème} RALLYE HISTORIQUE DU POITOU

7 & 8 Octobre 2017

**Ce document (3 Pages) est à retourner avec votre règlement
Avant le 25 Septembre 2017 à Dominique POIS, 5 rue George Sand 86240 Fontaine-le-Comte**

CATEGORIE (rayer la mention inutile)	EXPERT ou INITIATION			
	PILOTE		COPILOTE	
Nom				
Prénom				
Adresse				
Code Postal				
Ville				
Tél. Portable joignable pendant le rallye				
E-mail (obligatoire)				
A.S.A. ou Ecurie ou Club				
Permis de Conduire N°				
Délivré le..... à				
Equipage Féminin *	OUI	NON	Mineur *	OUI NON
	VEHICULE			
Marque		Modèle et type		
Année de construction		Immatriculation		
Cylindrée réelle		Couleur		
Cie d'assurance		N° de Police		
		Valable jusqu'à		
Contrôle Technique par		N°		
		jusqu'à		

*rayer la mention inutile

La carte grise, le contrôle technique, le permis de conduire et l'attestation d'assurance seront présentés à l'accueil des concurrents

Pour faciliter les vérifications administratives, vous pouvez envoyer les photocopies des pièces demandées avec votre engagement.



Règlement du 5^{ème} RALLYE HISTORIQUE du POITOU



Merci de remplir ce tableau :

EQUIPAGE	
PILOTE	CO-PILOTE
Nom, Prénom :	Nom, Prénom :

	Quantité	Tarif	Total
Engagement		210 € (185€*)	
*membre ECP ou ASA Poitou			
Repas supplémentaires			
Samedi midi		12 €	
Samedi soir		15 €	
Dimanche midi		20 €	
TOTAL GENERAL			

Merci de bien vouloir retourner ce coupon réponse accompagné du chèque correspondant lors de votre demande d'engagement, à l'ordre de **ASA-POITOU-VH**, à la même adresse :

ASA Poitou Chez Dominique POIS
5 rue George Sand
86240 Fontaine-Le-Comte.

Partie réservée à l'administration

Date de Réception		Droits d'Engagement	Catégorie		N° Course
Formulaire d'engagement		Espèces <input type="checkbox"/> Chèque N°	Expert	Initiation	
Permis de Conduire					
Attestation d'Assurance					
Contrôle Technique					
Repas supplémentaires					



Règlement du 5^{ème} RALLYE HISTORIQUE du POITOU



Merci de remplir ce tableau :

EQUIPAGE	
PILOTE	CO-PILOTE
Nom, Prénom :	Nom, Prénom :

DECHARGE DE RESPONSABILITE

J'accepte sans réserve les termes du règlement du 5^{ème} Rallye Historique du Poitou.

J'ai bien noté qu'il m'appartient de souscrire toute assurance individuelle complémentaire que je jugerais utile concernant ma personne et mes biens.

Cette épreuve n'ayant aucun aspect sportif, je m'engage à respecter le code de la route et je décharge en conséquence, soit comme conducteur, soit comme passager, l'A.S.A. Poitou section véhicule historique, ses représentants et personnels de toute responsabilité pour tous dommages corporels, matériels ou autres pouvant survenir à ma personne et/ou à mes biens, et je renonce à tout recours contre l'organisation du rallye.

Je certifie être titulaire d'une Responsabilité Civile Vie Privée

PILOTE

Date :

Signature¹ :

¹ Impératif : faire précéder la signature de la mention manuscrite : « lu et approuvé »



Règlement du 5^{ème} RALLYE HISTORIQUE du POITOU



A la vue de l'offre Hotelière autour du Parc du Futuroscope et sur la Commune de Chasseneuil, nous avons négocié de ce fait avec un de ces Hotels pour votre hébergement à l'occasion du 5e R.H.P. 2017. Ce sera donc à l' **Hotel IBIS Budget Poitiers Nord Futuroscope** , situé juste à coté du Buffalo Grill , avec parking sécurisé clos

Voici les coordonnées : 50 Allée du Haut Poitou 86360 Chasseneuil Tél. 0 892 68 07 12

Les chambres retenues sont des Single ou Double au tarif de 39€ , plus Taxe de séjour 0,90€ , et ceux qui le souhaiterons le Petit Déj à 5,54€

Aucune réservation ne sera effectuée par l'organisation du R.H.P. , pour **bénéficier de ce Tarif vous devrez spécifier le Code suivant :185 748**

Concernant les concurrents qui viendront en Camping-cars merci d'avance de nous le préciser par Mail ou MP sur la Page FB , pour que nous puissions faire le nécessaire pour les branchements électriques